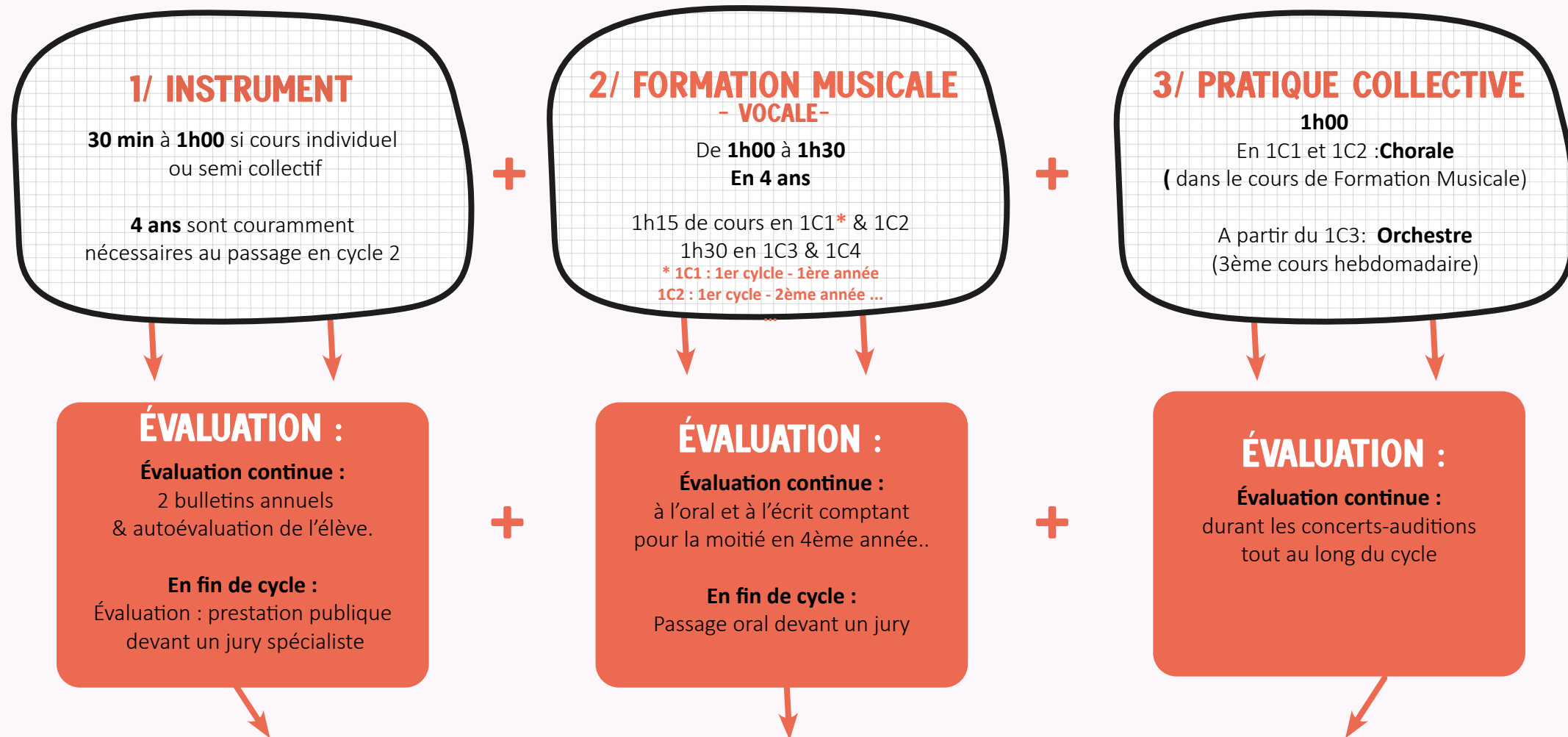


- CYCLE 1 -

APPRENTISSAGE FONDAMENTAL

DÈS 7 ANS



= PASSAGE EN CYCLE 2

La chorale est intégrée au cours de formation musicale lors du 1er cycle et représente 1/3 du temps de cours.
Passage en Cycle 2 : Passage des trois modules si possible la même année de façon à rendre la progression et l'évaluation équilibrées.
Les musiques actuelles font l'objet du même parcours diplômant.

- CYCLE 2 -

APPRENTISSAGE APPROFONDI ET RECHERCHE D'AUTONOMIE

À PARTIR DE 11 ANS ET +

1/ INSTRUMENT

45 min à 1h30 pour deux élèves

Entre 3 ans et 5 ans sont couramment nécessaires au passage en cycle 3

2/ FORMATION MUSICALE - INSTRUMENTALE -

1h30

3/ PRATIQUE COLLECTIVE

1h00 minimum à 2h00

orchestre
ensembles
ateliers

ÉVALUATION :

Évaluation continue :
2 bulletins annuels
& autoévaluation de l'élève.

En fin de cycle :
Évaluation : prestation publique
devant un jury spécialiste

ÉVALUATION :

Évaluation continue :
à l'oral et à l'écrit comptant
pour la moitié

En fin de cycle :
Passage oral devant un jury

ÉVALUATION :

Évaluation continue :
Validation continue durant les
concerts-auditions tout au
long du cycle

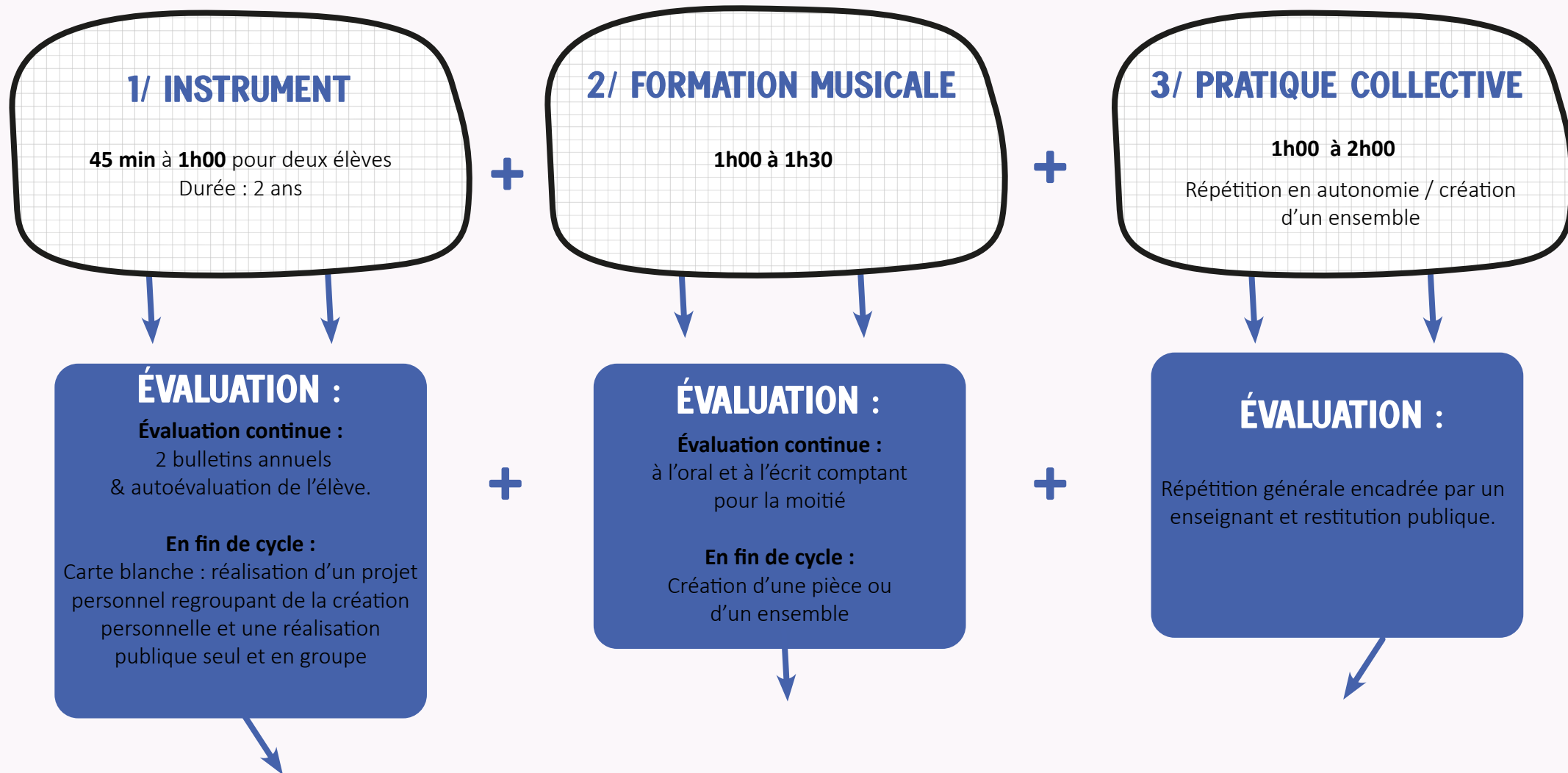
= PASSAGE EN CYCLE 3

Le passage en parcours libre est possible dès le 2ème cycle – 3ème année (en moyenne 6 ans d'apprentissage)

- CYCLE 3 -

PERFECTIONNEMENT

À PARTIR DE 15 ANS ET +



Le cycle 3 étant réservé aux seuls conservatoires à rayonnement départemental ou régional ou CRC-CRI, il est proposé un perfectionnement d'une durée de 2 ans, non diplômant.